HAGUENAU

12 ème VIDE GRENIER

Réservé aux particuliers

Professionnels non admis

Prix de l'emplacement : **12€ les 5 mètres avec voiture**
4€ les 2,5 mètres supplémentaires

Mercredi 1er Mai 2019

PARKING CORA – ROUTE DU RHIN-HAGUENAU

Très important :

Les emplacements seront attribués le jour même de la manifestation en fonction de l'heure d'arrivée au point d'accueil du site. Il ne vous sera pas fait de courrier de confirmation.

Le coupon réponse ci-dessous accompagné du chèque tient lieu d'inscription. Il est à retourner impérativement :
Avant le 23 Avril 2019

Toute demande d'inscription sans règlement sera refusée.

Renseignement Tel : Claude au 03.88.73.15.73 **Mail : ash0167026@gmail.com**

.....

Retourner l'attestation ci-jointe et votre chèque à l'ordre de :

AS HAGUENAU HANBALL et envoyer à Claude FIEGE
17 Route de Woerth 67500 HAGUENAU

Nom : …..... N°CNI ou Passeport :.....
Prénom : …..... Délivré le : ….....
Adresse : …..... Par : ….....
Code postal : …..... Ville : ….....
Tel : …..... Réserve : …. x 5 mètres à 12€ avec 1 voiture soit …....
…. x 2,5 mètres à 4€ soit …....

Ci-joint chèque N° …..... Total : …....

Je déclare sur l'honneur
- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du Code du Comme)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile en cours (Article R321-9 du Code Pénal)

Date : …..... Signature :

Cette autorisation n'est délivrée qu'à titre exceptionnel et non renouvelable

La vente est réservée aux particuliers, pour des articles usagés qui n'ont pas été achetés pour être revendus.

La participation aux brocantes revêt un caractère exceptionnel.

En cas d'exercice d'un travail clandestin, vous risquez une amende et dans certains cas une peine de prison ainsi que l'examen de votre situation fiscale.

Le marché aux puces est ouvert à tous les particuliers, à condition de renvoyer le coupon réponse rempli et accompagné du paiement par chèque ou espèces.

Les stands de boissons, restauration et alimentation en tout genre sont exclus car réservés au club organisateur.

La vente des armes blanches ou à percussion est strictement interdite ainsi que les armes militaires.

La vente de denrées périssables, d'animaux ou de plantes est également interdite.

L'introduction de substances nocives et (ou) explosives est interdite dans le périmètre du marché.

Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite, ainsi que toute manifestation bruyante.

Les animaux doivent être tenus en laisse.

Le club organisateur décline toutes responsabilités en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

Le prix des 5 mètres est de 12 € (avec 1 véhicule) et 4 € les 2,5 mètres supplémentaires.
La sous-location est strictement interdite.

Les emplacements seront attribués le jour même de la manifestation en fonction de l'ordre d'arrivée.

La mise en place se fera de 5h00 à 8h00 et les places non occupées à 7h30 seront redistribuées.

Les exposants devront laisser leur véhicule sur place.

Chaque exposant recevra à son arrivée un sac poubelle et est prié de libérer son emplacement en état propre pour 19h00.

Le club organisateur vous signale que votre responsabilité personnelle risque d'être engagée en cas de non respect de cette réglementation.

En cas de non respect de ce règlement déposé à la Mairie de HAGUENAU, l'AS HAGUENAU HANDBALL sera seule juge pour prendre toutes dispositions.